

Élections présidentielles : les candidats nous répondent

Au début du mois de février, la Société des agrégés a adressé aux candidats à l'élection présidentielle un questionnaire pour connaître leur point de vue sur des sujets qu'elle estime importants pour le redressement de notre système éducatif et, partant, pour l'essor de la France.

Les réponses des candidats, qui sont arrivées dans les délais impartis, compte tenu des contraintes liées à l'impression et à la distribution, sont publiées dans le n° 510 de *L'Agrégation*. Vous les trouvez également en ligne dans le document suivant, précédées du questionnaire de la Société des agrégés. avec les réponses qui sont parvenues hors délai.

Questionnaire de la Société des agrégés

Réponses dans l'ordre de réception :
Marine Le Pen
Nathalie Arthaud
Valérie Pécresse
Éric Zemmour
Nicolas Dupont-Aignan
Yannick Jadot
Jean-Luc Mélenchon
Anne Hidalgo

Si d'autres réponses nous étaient adressées avant le 1er tour de l'élection présidentielle, elles seraient ajoutées à ce document.

12 questions aux candidats à l'élection présidentielle

La Société des agrégés souhaite, comme lors de chaque élection présidentielle, connaître votre point de vue sur les mesures nécessaires à la vitalité de notre système éducatif et, partant, à l'essor de la France. Elle attire notamment votre attention sur les questions suivantes.

Les objectifs premiers de l'enseignement

- 1 «L'élève au centre du système éducatif», «Le savoir au centre du système éducatif»: ces deux formules, même si elles ne s'opposent pas, traduisent, par les conséquences qu'elles impliquent, deux conceptions différentes de l'enseignement. De quelle conception vous sentezvous le plus proche et pourquoi? Quels sont pour vous les objectifs premiers de l'enseignement?
- Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour réconcilier l'école avec elle-même et améliorer le système éducatif? Comment y rétablirez-vous l'autorité du maître et du savoir?

- Comment remettre l'excellence au cœur de l'école ? Comment maintenir l'exigence et une saine émulation ?
- Comment garantirez-vous que tous les élèves, sans distinction d'origine ou de fortune, puissent accéder à un enseignement de qualité?
- La maîtrise du français et des mathématiques étant la condition essentielle pour acquérir les autres savoirs, quelles mesures prendrez-vous pour atteindre cet objectif? Comment améliorer la position de la France dans les classements internationaux?
- 6 Quel rôle doit avoir, selon vous, le baccalauréat? Examen de fin d'études? Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur? Que pensez-vous de la part importante du contrôle continu introduite dans l'évaluation des élèves pour cet examen? Maintiendrez-vous la réforme actuelle?
- Que pensez-vous des différentes formes de «discrimination positive» pour accéder à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles (quotas, concours spécifiques, bonus pour les boursiers...)?

L'attractivité du métier de professeur

Tout le monde s'accorde pour constater que le métier de professeur n'est plus attractif: conditions de travail difficiles, manque de reconnaissance morale, matérielle et sociale, prise en compte insuffisante de la qualification et des compétences, absence de mobilité... Quelles mesures prendrez-vous prioritairement pour rendre plus attractive la carrière de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction et leur témoigner la considération qu'ils méritent?

La nature des concours de recrutement

La Société des agrégés veut également souligner la nécessité de porter une attention constante au rôle et à la nature des concours de recrutement. Elle estime que les concours doivent être nationaux, avec des épreuves écrites et orales disciplinaires évaluées par des jurys nationaux, et garantir chez les candidats recrutés la maîtrise de leur discipline. Elle dénonce, dans tous les concours externes, hors l'agrégation, la tendance à introduire des épreuves dites professionnelles, alors que les candidats n'ont ni l'expérience ni le recul nécessaire pour analyser objectivement des pratiques pédagogiques. Elle souhaite que vous preniez position sur les points suivants :

Quelles mesures prendrez-vous pour mieux garantir, dans le recrutement, la maîtrise des savoirs que les professeurs sont destinés à transmettre?

- Maintiendrez-vous les épreuves dites professionnelles (non disciplinaires) aux concours externes du CRPE (professeurs des écoles) et du CAPES (professeurs de l'enseignement secondaire)?
- 11 Vous engagez-vous à continuer de recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaires ?

Le rôle spécifique de l'agrégation et des professeurs agrégés

La Société des agrégés est particulièrement attentive à l'avenir du concours de l'agrégation et au sort des agrégés, parce que la manière dont on considère ce concours et les professeurs qui en sont lauréats est révélatrice de l'état de santé du système dans son ensemble.

12. Vous engagez-vous à attribuer aux professeurs agrégés des affectations et des missions conformes à leur qualification et à leur statut, qui précise qu'«ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège» et qu'«ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur»?

34 / L'AGRÉGATION N°510

Marine Le Pen

1.

Marine Le Pen veut mettre le savoir au centre du système éducatif. La mission première de l'enseignement consiste en effet à transmettre à l'élève un savoir objectif, nécessaire pour lui permettre d'acquérir un esprit critique.

2.

Pour réconcilier l'école avec elle-même, il faut restaurer l'autorité des maîtres à tous les degrés. Cela passera notamment par une mesure symbolique : le port de l'uniforme pour les élèves jusqu'au collège. Plus fondamentalement, la liberté pédagogique des professeurs sera protégée : Marine Le Pen estime en effet qu'il faut faire confiance aux professeurs, qui sont les plus compétents et les mieux placés pour répondre aux besoins des élèves. Enfin, les pressions idéologiques (ou religieuses) n'ont pas leur place dans les établissements d'enseignement : l'écriture inclusive, le «wokisme» et autres lubies à la mode seront donc fermement combattus.

3.

Pour remettre l'excellence au cœur de l'école, il faut restaurer la «valeur travail», encourager le sens de l'effort, faire comprendre que le dépassement de soi est à la portée de chaque élève.

4.

L'égalité des chances est un principe fondamental. Chaque élève doit pouvoir accéder à un enseignement de qualité sans distinction d'origine ou de fortune. Pour y parvenir, un soutien particulier sera apporté aux établissements situés dans les zones sensibles.

5.

Le français, les mathématiques et l'Histoire sont des matières essentielles dont chaque élève doit posséder une maîtrise suffisante. Les volumes horaires en seront renforcés, et aucune des filières du lycée ne pourra les sacrifier. Le rang de la France dans les classements internationaux (qui n'est pas un but en soi) devrait logiquement s'en trouver amélioré.

6.

Le baccalauréat est une épreuve à laquelle les Français sont très attachés, mais qui a été progressivement dévalorisée. À la fois examen de fin d'études et diplôme d'accès à l'enseignement supérieur, il faut lui redonner ses lettres de noblesse. Pour y parvenir, il faut remettre en cause la réforme actuelle qui donne beaucoup trop de place au contrôle continu, et restaurer la primauté des épreuves nationales.

7.

Marine Le Pen est hostile aux « discriminations positives » car elles constituent de graves entorses au principe d'égalité. C'est par des mesures favorisant l'égalité des chances (bourses, soutien scolaire...) et non par elles qu'il faut donner à chacun, en fonction de ses aptitudes, la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles.

8

Il faut revaloriser les traitements des professeurs pour les aligner sur la moyenne des traitements des professeurs dans les pays de l'OCDE comparables à la France. En outre, la gestion des ressources humaines devra mieux prendre en compte les situations individuelles, et favoriser la mobilité des enseignants qui souhaitent en bénéficier. Les recteurs devront être choisis parmi des personnes possédant une expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement.

9.

Les épreuves disciplinaires sont fondamentales pour garantir la maîtrise des savoirs des professeurs. Elles doivent comporter des épreuves orales, mais aussi des épreuves écrites anonymes afin d'assurer l'impartialité du recrutement.

10.

Les épreuves dites professionnelles seront supprimées car elles sont inadaptées à des candidats qui par définition ont peu d'expérience. En outre, elles encourent le reproche de donner prise à une certaine subjectivité des membres du jury. Le pédagogisme doit être combattu, même au stade du concours!

11.

Marine Le Pen s'engage à continuer de recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaire.

12.

L'agrégation est un concours d'excellence, un symbole de la méritocratie française auquel Marine Le Pen est très attachée. C'est pourquoi elle s'engage sans aucune hésitation à attribuer aux professeurs agrégés des affectations et des missions conformes à leur qualification et à leur statut, prioritairement dans les lycées et les classes post-bac, et également dans les établissements d'enseignement supérieur.

Gilles Lebreton

député européen, professeur agrégé des Facultés de droit

Nathalie Arthaud

1/2.

L'enseignement commence dès la petite enfance. Alors que les enfants des milieux intellectuels et des classes privilégiées baignent dans un monde culturel riche, rien ne prépare les enfants des classes populaires à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les conditions pour les assimiler sont d'ailleurs souvent loin d'être réunies : le manque d'argent, les difficultés de logement, l'absence de temps et de disponibilité des adultes épuisés par une vie de labeur et, parfois, l'usage d'une langue maternelle qui n'est pas le français, sont autant d'obstacles qu'ils doivent dépasser.

Pour cela, il faut changer la société de fond en comble. Ce qui est insupportable c'est que l'école ne réalise même pas le peu qu'elle pourrait faire: prendre en compte ces difficultés et, dès le primaire, accorder une attention plus grande aux élèves qui en ont le plus besoin parce que c'est souvent à partir de ce niveau que les blocages s'installent. Dans les quartiers populaires, les classes devraient être à effectif réduit pour que d'autres liens, des rapports de confiance puissent se nouer entre l'enseignant et les élèves. C'est le contraire qui se passe.

3.

En matière d'éducation, l'argent est le nerf de la guerre. De manière directe ou par gouvernements interposés, le monde des possédants, celui des grandes fortunes et de la finance, mène depuis des années dans tous les pays une guerre à la population et aux services publics qui pouvaient, même imparfaitement, posséder une certaine utilité collective. Dès lors, discuter uniquement de modalités techniques et pédagogiques, sans poser la question des moyens, revient à discuter du choix de la couleur du service de table alors que la gamelle est vide.

4.

Chaque année, 140 000 à 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification, et parmi les jeunes de 18 à 24 ans, plus de 20 % ne possèdent aucun diplôme ou uniquement le brevet des collèges. Mais si j'entends votre préoccupation d'offrir à une fraction de cette jeunesse une deuxième chance, je prendrai le problème par un autre bout : pourquoi la première chance à l'école est-elle gâchée pour nombre d'enfants des classes populaires ?

Dès l'école maternelle, l'école publique devrait prendre en main les enfants des milieux populaires. C'est à cet âge-là qu'on s'initie à la langue et aux comportements collectifs. Plus tard, c'est l'école qui peut transmettre, qui peut cultiver et, plus largement, qui peut socialiser. Je sais aussi que beaucoup d'enseignants – j'en connais – venus au métier par vocation, ont à cœur d'ouvrir les élèves en leur donnant le goût de la connaissance, de la curiosité intellectuelle, le plaisir de découvrir et de comprendre. Il faut que cela continue. Les lycéens, les enseignants, les parents, tous ceux qui se mobilisent pour limiter la dégradation actuelle, ont bien raison. Je suis pleinement solidaire de leur combat et j'y prends part.

5.

Ce n'est pas la position de la France qui me préoccupe mais celle des élèves. Il n'est pas surprenant que la question centrale des moyens, financiers et humains, accordés à l'éducation, est une question cruellement absente des politiques gouvernementales. On nous abreuve de « réformes », ou de « rythmes scolaires » ou de « mixité sociale » pour faire passer en contrebande les fermetures de classes, les fermetures de collèges, la diminution des postes.

Alors, il ne me paraît ni possible, ni souhaitable, de mener sérieusement une réflexion sur les missions des enseignants, les conditions de la réussite au lycée dans certaines matières, ou la formation des enseignants sans exiger, au préalable, que l'État consacre à l'enseignement les sommes nécessaires.

6.

Je n'ai pour projet de discuter du baccalauréat ou l'enseignement ni des réformes mais de dénoncer les coupes budgétaires qui dégradent les conditions de son exercice de cet enseignement.

7.

Aujourd'hui la reproduction sociale s'opère de façon plus insidieuse puisque l'Éducation nationale a ouvert les portes de l'enseignement secondaire, puis de l'enseignement supérieur au très grand nombre. Mais en même temps, elle a mis en place des mécanismes de sélection et multiplié les filières pour orienter la plupart des jeunes des classes populaires vers les voies technologiques ou professionnelles. À côté, ont perduré les voies royales, celles des classes préparatoires et des grandes écoles. L'Éducation nationale peut ainsi prétendre donner sa chance à tout le monde.

Les frais d'inscriptions à l'université sont trop élevés. Les bourses ne sont pas assez nombreuses, versées avec difficulté et retard, et les montants, insuffisants, imposent aux étudiants des couches populaires qui ne renoncent pas de vivre avec quelques centaines d'euros ou de travailler en plus de leurs études.

Pour nombre de familles, celles frappées par le chômage et les bas salaires et qui ne peuvent que difficilement aider financièrement leurs enfants, ce système relève d'une véritable ségrégation sociale.

8.

Il faut embaucher massivement : des enseignants titulaires, des surveillants, du personnel d'entretien et de ménage, des assistants sociaux et des infirmières. À ce manque de moyens humains s'ajoute dans bien des établissements le délabrement des locaux. Il faut augmenter les salaires. Il y avait près de 100 000 salariés de l'enseignement pour le réclamer dans la rue de 13 janvier 2022.

9/10/11.

Je ne vais pas prendre des engagements comme si j'allais gouverner et je fais confiance aux capacités des enseignants, comme à celles de l'ensemble des travailleurs qu'ils soient manuels ou intellectuels, à faire valoir leurs exigences. Je le répète, l'argent c'est le nerf de la guerre. Tant que la société sera dirigée par la classe capitaliste pour qui seul le profit compte, l'enseignement ne pourra offrir à tous les mêmes possibilités de développement intellectuel et humain.

12.

Mon propos n'est pas d'aller à l'encontre des souhaits formulés par telle ou telle catégorie d'enseignants. Mais pour ce qui est de la situation spécifique des agrégés, je vous dirai qu'étant moi-même enseignante agrégée, je ne me sens pas investie d'une mission différente de l'ensemble de mes collègues enseignants au demeurant, cette vieille distinction entre « agrégés » et « certifiés », pour ne pas parler des multiples autres statuts et modes de précarité qui règnent dans l'Éducation nationale n'est qu'un moyen d'introduire des divisions artificielles et absurdes au sein d'un corps enseignant qui aurait tout intérêt à faire preuve de la plus grande unité pour défendre sa mission et ses conditions d'exercice.

Nathalie Arthaud

Valérie Pécresse

1.

Prises au sens propre, ces deux formules, comme vous l'indiquez vous-mêmes, ne s'opposent pas. La mission première de l'école est la transmission, aux nouvelles générations, des savoirs indispensables à leur épanouissement en tant qu'hommes et femmes, en tant que professionnels, en tant que citoyens.

La formule qui entend mettre l'élève, et non le savoir, « au centre du système éducatif », a servi de justification à des conceptions pédagogiques et idéologiques qui font de l'élève l'acteur de son propre savoir et qui effacent l'autorité de l'enseignant. Ces conceptions ont conduit à l'échec de notre école.

J'entends clairement rétablir la place des savoirs, et en particulier des savoirs fondamentaux, comme l'illustre mon engagement à augmenter de deux heures par semaine l'enseignement du français et des mathématiques du CP au CE2. Je rétablirai aussi un examen d'entrée en 6°, les élèves qui ne le réussiront pas seront obligatoirement accueillis dans des classes de consolidation, car on ne peut laisser entrer dans des classes de 6° normales des élèves qui n'ont pas les bases indispensables à leur réussite scolaire au collège.

2.

L'école est au cœur de mon programme : j'ai fait de l'enseignement l'un des triptyques de mon projet, avec « protéger » et « soigner ». Mes propositions sont donc nombreuses en matière éducative.

Elles peuvent toutefois se résumer en quatre grandes thématiques :

- rétablir l'autorité du professeur : je mettrai fin au laxisme en matière de discipline dans les établissements, car les équipes éducatives doivent se sentir soutenues dans leurs missions d'éducation. À titre d'exemples, je créerai des structures dédiées pour les élèves exclus définitivement de leur établissement, qui doivent cesser d'être ballotés d'un établissement à l'autre. Je faciliterai les travaux d'intérêt général comme sanction disciplinaire car je crois dans la vertu éducative du travail.
- rescolariser l'école : il faut renouer avec une école centrée sur l'acquisition des savoirs.
 Outre le recentrage de l'école primaire sur les savoirs fondamentaux, déjà mentionné, je créerai une réserve éducative nationale pour permettre notamment à des professeurs retraités de proposer gratuitement de l'aide aux devoirs. Je rétablirai une véritable méritocratie républicaine.
- rendre son attractivité au métier enseignant :
 je revaloriserai la rémunération des enseignants, à travers la création d'un régime indemnitaire beaucoup plus développé, qui récompensera l'implication des enseignants et l'enseignement dans les territoires du rural isolé ou les établissements difficiles. Je mettrai fin au bizutage institutionnel des jeunes enseignants.
- déconcentrer l'Éducation nationale en faisant davantage confiance aux équipes pédagogiques: je créerai un statut d'Établissement public sous contrat qui permettra aux équipes volontaires d'expérimenter une autonomie supérieure à tout ce qui a été possible jusque-là.

3

Ces dernières décennies, on a trop laissé l'école se dégrader, par démagogie, par refus de l'exigence et de l'excellence. Or il n'y a pas de méritocratie sans exigence. Je rendrai leur valeur aux examens comme le baccalauréat, qui doit redevenir un examen d'entrée dans l'Enseignement supérieur. J'encouragerai aussi les élèves méritants en créant des bourses au mérite pour les bacheliers boursiers qui ont obtenu la mention très bien. Enfin, l'émulation découlera aussi de l'autonomie accrue donnée aux établissements, qui seront de fait encouragés à rechercher l'excellence pour leurs élèves.

4.

Renouer avec un enseignement exigent partout, rétablir l'autorité du professeur dans la classe et assurer le respect des règles du vivre-ensemble constituent déjà d'importants prérequis pour restaurer la méritocratie républicaine et assurer à tous les enfants, quel que soit leur milieu d'origine, des chances équivalentes de réussite. Les enfants de milieux modestes sont actuellement les premières victimes de l'abandon par l'état de certains quartiers et de nombreux établissements scolaires.

Aujourd'hui, la capacité des familles à payer des cours particuliers constitue un facteur majeur d'inégalité. Pour limiter ses effets, je créerai une réserve éducative nationale dont l'objet sera précisément de fournir à tous les élèves, notamment les plus modestes, un soutien scolaire gratuit.

Les bourses aux mérites, qui s'ajouteront aux bourses sur critères sociaux et resteront réservées aux élèves boursiers, accroîtront donc le soutien apporté aux élèves les plus méritants, tout en constituant une incitation pour les élèves et leurs familles. La réussite scolaire doit redevenir le premier facteur de promotion sociale.

5.

La France est très mal placée dans les classements internationaux, en particulier PISA, que ce soit en maîtrise de la langue maternelle ou en mathématiques – domaine où la France a longtemps excellé.

Or, comme vous le rappelez, la maîtrise du français et des mathématiques sont des prérequis indispensables pour acquérir les autres savoirs.

C'est pourquoi je me suis engagée à recentrer l'enseignement primaire sur ces savoirs fondamentaux : en particulier j'augmenterai de 2 heures par semaine l'enseignement de français, et autant pour les mathématiques, du CP au CE2.

Par ailleurs la création d'un examen d'entrée en 6° aura pour effet de rendre obligatoire la maîtrise du niveau requis en mathématiques et en français avant l'entrée au collège. Concrètement les élèves qui ne réussiront pas l'examen seront accueillis dans des classes de 6° de consolidation, où ils bénéficieront de cours renforcés en français et mathématiques, avant de rejoindre les classes de collège de droit commun.

Enfin je note que l'enseignement des mathématiques a été l'un des principaux perdants de la réforme du baccalauréat, ce qui a eu aussi pour effet indirect de réduire la place des filles dans les enseignements scientifiques à un niveau qu'on n'avait plus connu depuis les années 1990. Je le réintroduirai dans le tronc commun du baccalauréat.

6.

Le baccalauréat doit clairement redevenir un examen d'accès à l'Enseignement supérieur, avec l'exigence que cela suppose.

Il paraît toutefois difficile de revenir sur la toute récente réforme du baccalauréat sans avoir pris le temps d'un recul par rapport à ses effets. La communauté éducative déplore trop souvent le va-et-vient des réformes pour ne pas se laisser le temps d'évaluer de manière précise et nuancée les effets de la réforme. Je conserverai notamment le choix de spécialités.

Dossier spécial Élection présidentielle 2022

Pour autant j'ai déjà prévu un certain nombre d'adaptations.

La réforme du baccalauréat ne doit en effet pas être une façon déguisée de réduire le niveau d'exigence qui était celui du baccalauréat. Ainsi le contrôle continu ne doit pas devenir le truchement d'une mise en concurrence par le bas des établissements scolaires. Le retour de l'exigence, que j'initierai, devra infuser partout, y compris pour le baccalauréat.

Parmi les adaptations que j'introduirai dès mon arrivée figure un meilleur accompagnement des élèves sur le plan de l'orientation, afin d'éviter que les choix de spécialité ne deviennent un facteur discriminatoire entre les enfants qui sont bien conseillés par leur famille et les autres. Je repousserai aussi les épreuves de spécialités en juin, afin que les élèves ne soient pas tentés de négliger pendant une première moitié de l'année les enseignements généraux au bénéfice des seules épreuves de spécialité.

7.

Je ne considère pas la discrimination positive comme une manière durable de compenser les inégalités scolaires. Il s'agit plutôt d'une rustine qui masque les échecs croissants de notre système éducatif. L'école républicaine a su pendant des décennies assurer à tous ses enfants méritants des chances réelles de promotion sociale, il n'y a aucune raison d'y renoncer.

Pour ma part je souhaite m'attaquer à la racine des inégalités en restaurant une école méritocratique, qui redonne à tous les élèves l'opportunité d'une véritable réussite scolaire, par le travail et le mérite. Les bourses au mérite en seront à la fois un des outils en même temps qu'un symbole de ce retour de la méritocratie.

8.

Le métier d'enseignant n'est en effet plus attractif, alors qu'il a longtemps été un modèle de

promotion. Or une société qui ne reconnaît pas ses enseignants envoie un signal très négatif à ses enfants.

La rémunération des enseignants est aujourd'hui trop peu attractive, et l'incapacité de l'Éducation nationale à attirer des candidats pour les concours de recrutement en est un symptôme évident. J'augmenterai considérablement la rémunération des enseignants en créant un véritable système indemnitaire qui récompensera par des primes conséquentes les enseignants les plus impliqués, et qui prendra en compte la réalité du travail des enseignants, qui est loin de se limiter aux heures de cours devant élèves. Mon objectif est de rejoindre d'ici la fin de mon quinquennat la moyenne au moins des pays de l'OCDE, y compris pour les débuts de carrière.

La faible attractivité des métiers de l'enseignement se joue aussi au niveau des affectations et de la formation, notamment en début de carrière : je mettrai fin au bizutage institutionnel des jeunes enseignants, qui se verront garantir de pouvoir commencer leur carrière dans leur académie d'origine. Par ailleurs le système indemnitaire que j'introduirai sera suffisamment dimensionné pour attirer des enseignants chevronnés, ce qui réduira la tendance actuelle à envoyer les enseignants les moins expérimentés dans les établissements les plus difficiles.

Enfin le rétablissement de l'autorité du professeur dans sa classe, et l'autonomie accrue des équipes éducatives renforceront l'attractivité des métiers de l'enseignement : les enseignants pourront se concentrer sur leur cœur de métier, la transmission des savoirs et le soutien personnalisé aux élèves, parce qu'ils seront secondés efficacement par leur administration dans l'exercice de leurs missions.

9.

Si je suis élue les concours de recrutement seront repensés dans le sens, notamment, d'une meilleure maîtrise des savoirs. Pour les professeurs des écoles notamment les épreuves d'admissibilité, qui auront lieu en L3, porteront sur les disciplines majeures de l'école primaire (français, mathématiques, histoire-géographie et enseignement scientifique fondamental).

10.

Je refondrai les concours de recrutement, CRPE et CAPES, dans un sens qui donnera plus d'importance aux compétences académiques.

11.

Il me paraît important de donner de la souplesse dans le déroulement de carrière des professeurs qui apparaît trop linéaire : je donnerai aux enseignants davantage d'opportunités de carrière, notamment pour ceux qui souhaitent s'essayer à de nouvelles professions. Les enseignants disposeront d'une véritable RH, prenant mieux en compte leurs compétences.

La possibilité pour certains établissements de contractualiser avec les enseignants (recrutements sur profils) donnera aussi plus de diversité aux carrières.

Pour autant les enseignants resteront comme aujourd'hui recrutés sous un statut de fonctionnaires nationaux. La création de primes suffisantes pour attirer dans les établissements difficiles, et l'augmentation de l'attractivité des métiers de l'enseignement devraient même avoir pour effet d'augmenter la part des fonctionnaires dans le corps enseignant par rapport à ce qu'il est aujourd'hui.

12.

La réforme du CAPES devrait avoir pour effet d'augmenter la distinction entre des CAPES assurant un recrutement académique, et l'agrégation qui, elle, assurera au niveau national le recrutement des enseignants des universités, des classes préparatoires et des lycées.

Valérie Pécresse

Éric Zemmour

1.

C'est évidemment de la formule «le savoir au centre du système éducatif » que je me sens proche. La transmission des savoirs, et d'abord des savoirs fondamentaux, dès l'école primaire, est au cœur de mon programme, et doit redevenir l'objectif premier de notre École. Je substituerai donc au ministère de l'Éducation nationale celui de l'Instruction publique, qui fut celui de Jules Ferry.

C'est pourquoi le français et les mathématiques occuperont une place centrale à l'école primaire. La pratique régulière et fréquente de la dictée, l'apprentissage méthodique de la grammaire, l'exercice, essentiel pour la formation de l'esprit, du par cœur (dictées, récitations, calcul...) seront réhabilités. Il ne s'agit pas pour autant, faut-il le préciser, d'interdire toute réflexion à l'enfant, mais de retrouver le sens premier du mot pédagogie, opposé au pédagogisme. On a souvent entendu citer dernièrement un propos de Jules Ferry extrait de son discours prononcé au Congrès pédagogique des Inspecteurs primaires, le 2 avril1880, dans le but de faire de lui le premier « pédagogiste », au prétexte qu'il invitait les instituteurs à faire comprendre les règles. Or la citation a été systématiquement amputée de sa dernière phrase, pourtant essentielle, et qui redonne au maître sa vraie place : (il ne faut pas) «emprisonner (l'enfant) dans des règles toutes faites auxquelles il n'entend rien, (ni) l'enfermer dans des formules dont il ne tire que de l'ennui, et qui n'aboutissent qu'à jeter dans ces petites têtes des idées vagues et pesantes, et comme une sorte de crépuscule

intellectuel. Ces méthodes ne sont praticables qu'à une condition : à savoir que le maître, le professeur, entre en communication intime et constante avec l'élève». C'est bien le maître qui est au centre du système, et qui doit guider l'élève, de manière à lui faire retrouver la règle.

Le professeur, dans le primaire comme dans le secondaire, ne sera plus un animateur, mais un maître aussi exigeant et rigoureux que bienveillant. La bienveillance seule ne peut conduire qu'au laxisme.

La restauration d'une école du savoir et de l'excellence pour tous se fera au profit de l'ensemble des élèves mais plus particulièrement des élèves socialement les moins favorisés, pour qui l'école est le seul moyen d'accès à l'instruction et à la culture.

2.

La première mesure sera la remise des savoirs fondamentaux au cœur des classes primaires :13 heures de français et 7 heures de mathématiques hebdomadaires du CP au CE2; 11 h 30 et 6h 30 respectivement pour le CM1 et le CM2. De la maîtrise de ces savoirs et tout particulièrement des bases lexicales et grammaticales du français dépend toute la suite des études, quelle que soit la voie, et de la vie professionnelle et même personnelle.

L'école sera « réconciliée avec elle-même » lorsqu'elle redeviendra lieu de transmission du savoir et non de « divertissement éducatif », ce qu'elle est peu à peu devenue, malgré les belles déclarations du ministre actuel, et ce qu'elle est appelée à devenir davantage si le président actuel est réélu : M. Macron, dans une interview récente, a en effet vanté l'action extra-scolaire du professeur, sans dire un mot de son rôle premier, qui est de professer. Par ailleurs, une école réconciliée avec elle-même sera celle d'une France réconciliée avec elle-même : on n'y enseignera plus, en cours d'histoire et de lettres notamment, la haine de soi, on n'y accueillera plus d'associations présentant notre pays comme vecteur de « racisme systémique ».

Je mettrai en œuvre de multiples mesures pour améliorer le système éducatif, à chaque étape de celui-ci, toutes centrées sur un mot d'ordre : L'excellence pour tous et le meilleur pour chacun.

L'autorité du maître sera rétablie en tout premier lieu par la compétence sans failles qui sera exigée de lui, et qui lui permettra à son tour d'imposer de fermes exigences à ses élèves : la formation scientifique des professeurs sera donc revue à la hausse, car il n'y a pas d'autorité sans une parfaite maîtrise de sa discipline. Par ailleurs, le Surveillant général, fonction que je restaurerai, sera spécifiquement chargé de faire respecter l'ordre et la discipline dans l'établissement : pas de transmission du savoir sans le calme et la sérénité indispensables. Le professeur pourra exclure un élève perturbateur sans avoir à remplir des formalités dissuasives. Le Conseil de discipline pourra être convoqué facilement et rapidement par le chef d'établissement. Le moindre problème de discipline sera pris en compte par le Surveillant général et par l'administration, qui transmettra s'il y a lieu le dossier au rectorat et à l'Inspection. Ce sera donc la fin du « pas de vague », et un professeur en difficulté sera immédiatement entendu et soutenu par ces différentes instances. Les parents d'élèves perturbateurs et récidivistes pourront voir leurs allocations familiales suspendues. Enfin, les élèves causant des perturbations récurrentes seront envoyés, après discussion avec les parents et éventuellement passage devant le juge des enfants, dans un Internat de Réinsertion éloigné de leur milieu d'origine : l'établissement sera délesté d'un élément perturbateur et nuisible pour les autres élèves; les professeurs seront soulagés et moins exposés aux dépressions nerveuses qui sont hélas fréquentes chez ceux qui enseignent dans des établissements « difficiles »; enfin l'élève lui-même se verra offrir une seconde chance, un nouveau départ dans la voie qui lui conviendra, afin de

devenir un citoyen au lieu de sombrer dans la rancœur ou même dans la délinquance.

3.

L'excellence est mon mot d'ordre. Elle se forge dès les toutes premières années, et non une fois le bac passé. Comme je l'ai dit plus haut, tout commence donc par l'école primaire et l'acquisition de bases solides, qui formeront un socle pour les apprentissages ultérieurs. C'est pourquoi je préconise par exemple la fin de la pseudo initiation à l'anglais en primaire, au profit d'horaires accrus en français et en mathématiques. La maîtrise de la grammaire française, morphologie et syntaxe, permettra un début beaucoup plus facile et rapide de la LV1 en 6°. Par ailleurs, l'horaire de la LV1 restera de 4 h hebdomadaires de la 6° à la 3° (3h actuellement de la 5° à la 3°).

Par ailleurs, nous remettrons véritablement l'enseignement des langues anciennes à l'honneur. Elles sont gage d'exigence et d'excellence, et seront proposées selon les mêmes modalités (professeurs certifiés ou agrégés de lettres classiques, horaires identiques) dans tous les collèges et tous les lycées, sur la totalité du territoire national.

La suppression du collège unique au profit du collège diversifié permettra aussi à chacun de donner le meilleur de soi-même : après un Certificat de Fin d'Études Primaires à l'issue du CM2, les élèves pourront soit redoubler afin de consolider des bases trop fragiles, soit passer en 6° dans le niveau qui permettra à chacun d'avancer à son rythme. Des passerelles existeront entre les différents niveaux. C'est grâce à ces classes homogènes que les élèves pourront progresser au mieux.

L'excellence ne sera pas réservée à la seule voie générale : la voie professionnelle proposera elle aussi un parcours d'excellence, reconnu comme tel, et sera proposée dès l'entrée en 4°.

L'apprentissage et l'alternance seront valorisés. Néanmoins, les élèves s'engageant dans cette

Dossier spécial Élection présidentielle 2022

voie poursuivront par ailleurs un enseignement général, notamment en français, dont la maîtrise leur sera indispensable et contribuera à faire d'eux des professionnels d'excellence.

Enfin, je créerai des classes d'excellence littéraires et scientifiques dans un lycée par académie, réservées aux meilleurs élèves, qui seront recrutés par des Olympiades. Loin de supprimer les lycées d'élite, je veux les multiplier à travers le pays, afin que les meilleurs des meilleurs puissent suivre un enseignement du plus haut niveau, dans une saine émulation (qui n'a rien à voir avec le «tri social», bien au contraire), non seulement à Paris, mais dans leur région d'origine. Des internats et des bourses seront mis à disposition de ceux qui, parmi ces excellents élèves, en auront besoin. L'école que je veux refonder est celle de la méritocratie.

4.

Le retour de l'instruction, des méthodes d'apprentissage rigoureux, qui avaient fait de notre École un modèle, sera déjà en soi une chance pour les élèves d'origine modeste, pour qui l'École constitue le seul patrimoine, le seul moyen de s'élever. L'ascenseur social sera remis en marche d'abord par cette exigence, la même dans tous les établissements, sur tout le territoire. L'école voulue par le président actuel, comme le prouvent ses très récentes déclarations, est celle de l'assignation à résidence, à origine sociale : s'il est réélu, il ne le cache pas, il mettra en œuvre l'autonomie des établissements, en fonction du «contexte local», soit la fin de l'Éducation nationale. Je veux l'inverse pour l'École de la République : des programmes strictement nationaux, la recherche de l'excellence dans chaque établissement, pour chaque élève quelles que soient son origine sociale et sa situation géographique. Les établissements situés en «zone difficile» seront apaisés grâce aux mesures destinées à rétablir la discipline (cf. supra), ce qui permettra à tous d'étudier dans le calme. Les classes de niveau, mises en place dans chaque établissement, permettront à tous

de progresser le mieux possible. Des bourses seront accordées, et des bourses spécifiques seront en outre attribuées aux élèves des classes d'excellence qui en auront besoin. Les titulaires de mention *Très bien* au bac seront bénéficiaires de bourses pour le premier cycle universitaire. Les Internats d'excellence seront non seulement maintenus mais développés : il doit y en avoir au moins un par département, offrant le plus grand choix de filières, générales, techniques ou professionnelles.

L'école publique est devenue dans de nombreux endroits celle où les enfants les moins favorisés sont relégués, tandis que les autres fuient vers le privé. La tendance doit s'inverser : l'école publique doit retrouver ses lettres de noblesse et le privé doit redevenir un libre choix, et ne plus être un choix par défaut et une obligation.

5.

La réponse à cette question a été apportée plus haut. Il faut mettre l'accent sur l'enseignement du français dès le primaire, en commençant par reprendre au CP la méthode totalement syllabique. Des évaluations obligatoires (ce qui n'est pas le cas partout actuellement) auront lieu au début et à la fin de chaque année. L'enseignement du français sera aussi primordial au collège, et les horaires en seront augmentés (6 heures de la 6^e à la 3^e). En revanche, les EPI, dispositif gadget, seront supprimés. L'apprentissage d'une langue ancienne pourra aider les élèves à mieux comprendre le système de leur propre langue. Les mathématiques seront obligatoires, quelle que soit la filière, jusqu'en Première.

Notre position dans les classements internationaux ne pourra être améliorée qu'avec le retour d'un enseignement exigeant, et non avec des mesures démagogiques qui sont à l'origine de notre déclassement. L'élite de la nation et de nos chercheurs, dans les domaines scientifique et littéraire, sera reformée grâce aux classes d'excellence : la France doit retrouver aux

Olympiades internationales la place qu'elle a perdue. Ces classes instaureront par ailleurs un climat d'émulation favorable à l'ensemble de notre système scolaire.

6.

Le bac doit redevenir un examen sélectif dont les épreuves seront rehaussées et notées sans indulgence. Toute part de contrôle continu, qui est source d'injustice et de multiples dérives, sera exclue. Il constituera à ces conditions la porte d'entrée pour l'enseignement supérieur. Le premier cycle universitaire, actuellement surchargé et menant 50 % d'étudiants au redoublement en L1, sera ainsi naturellement désengorgé.

La réforme Blanquer sera abrogée. Le « grand oral », épreuve trompe-l'œil, sera supprimé. Les filières seront restituées : littéraire, scientifique, économique, chacune sera d'un niveau exigeant (la filière littéraire ne sera plus un choix par défaut mais un véritable choix, impliquant entre autres la pratique obligatoire d'au moins une langue ancienne). Des options spécifiques seront proposées pour chaque filière (langues vivantes renforcées pour les littéraires, maths renforcées ou biologie pour les scientifiques, maths renforcées pour la filière économique...).

7.

Je supprimerai toute forme de discrimination positive. La discrimination positive reste une discrimination, et elle constitue à la fois une injustice pour ceux qui n'en sont pas bénéficiaires et une humiliation, une aumône, pour ceux qui le sont. Elle constitue surtout un cache-misère pour l'échec de l'école actuelle à permettre à chacun de réussir selon son mérite. Or c'est le système méritocratique que je veux rétablir : seul le mérite individuel doit permettre à l'élève de prendre la voie qu'il souhaite et de réussir un concours. Les quotas comme les points-bonus (idée aberrante pour Affelnet comme pour les concours) pour l'accès

aux classes préparatoires et aux Grandes écoles seront donc supprimés. En revanche, c'est dès l'école primaire que tout sera mis en œuvre pour que chacun puisse donner le meilleur de soi-même, grâce aux mesures évoquées plus haut, allant toutes dans le sens de la transmission du savoir et de l'exigence dans tous les établissements, qu'ils se trouvent en centre-ville, en banlieue ou en zone rurale. Des heures de soutien seront mises en place là où cela sera nécessaire. Les bourses et les internats d'excellence permettront aux élèves de milieu modeste de poursuivre leurs études dans les meilleures conditions. Les classes d'excellence seront accessibles à tous en fonction des seuls résultats.

8.

Le métier de professeur a perdu beaucoup de son attractivité pour plusieurs raisons. La première est qu'un professeur a de plus en plus de difficulté à exercer réellement son métier. On lui impose dès l'Inspé une doxa pédagogiste très éloignée de la réalité du métier et de la fonction même d'un professeur. L'année de stage est aussi dissuasive : beaucoup de candidats obéissent aux diktats idéologiques pour obtenir leur diplôme, mais n'en pensent pas moins.

D'autres résistent et sont recalés. Nombreux sont les jeunes gens, et parmi les meilleurs, qui démissionnent après quelques années d'exercice. Je supprimerai donc l'Inspé et bannirai la doxa pédagogiste, au profit d'une formation disciplinaire de haut niveau : il ne sera plus interdit mais recommandé au professeur de faire un cours magistral, de transmettre son savoir, d'être le maître. Par ailleurs, la discipline sera assurée et le professeur sera soutenu en cas de problème avec un élève ou un parent d'élève. Les perspectives de carrière seront élargies : les inspections seront multipliées (l'inspecteur sera avant tout un conseiller), les inspecteurs généraux, qui seront maintenus et dont le nombre sera accru, recruteront les professeurs de classes d'excellence et de classes préparatoires.

46 / L'AGRÉGATION N°510

Dossier spécial Élection présidentielle 2022

Les salaires seront revalorisés grâce à plusieurs mesures : prime d'Excellence Professorale (attribuée sur la qualité professorale et non sur les activités extra-scolaires), accélération de la progression de carrière, notamment à partir du 6° échelon, heures supplémentaires totalement défiscalisées.

9.

Les Inspé seront supprimés. La formation des professeurs sera assurée dans les Écoles Normales Supérieures d'une part (le nombre de postes au concours pourra être augmenté), dans les Écoles Normales Supérieures de Région d'autre part : les candidats malheureux mais ayant obtenu de bons résultats (ils sont nombreux) aux concours des ENS seront admis dans ces écoles, au niveau L2 ou L3. Les classes préparatoires seront donc un vivier primordial pour les futurs professeurs. Des candidats extérieurs pourront également accéder par concours à ces écoles. Les futurs professeurs d'école seront aussi formés dans ces établissements, où ils entreront par un concours spécifique. Tous les élèves-professeurs y poursuivront leur formation disciplinaire, car ils devront acquérir la plus haute maîtrise possible de la matière (des matières fondamentales, s'agissant des professeurs d'école) qu'ils enseigneront. Ils seront rémunérés en qualité de fonctionnaires-stagiaires, afin de pouvoir préparer leurs concours en toute sérénité. L'agrégation restera évidemment le concours du plus haut niveau.

Le CAPES sera réformé : aucune épreuve ne sera « professionnelle » : toutes les épreuves (3 écrites, 3 orales) seront exclusivement disciplinaires. Le niveau des épreuves sera rehaussé, le seuil d'admission sera relevé. La pratique authentiquement professionnelle n'interviendra que l'année suivante, au cours d'une année de stage sous la tutelle d'un ou de plusieurs professeurs expérimentés, qui feront cours devant le stagiaire et devant lesquels le stagiaire s'exercera à faire cours : aucune classe à responsabilité durant cette année. L'examen final portera sur

l'aptitude à transmettre le savoir et sur la relation établie avec une classe.

10.

Les épreuves (illusoirement) professionnelles du CRPE et du CAPES seront toutes supprimées. Les épreuves écrites et orales des concours externes ne porteront que sur la maîtrise de la ou des disciplines à enseigner, fondement de l'autorité professorale. Le CRPE ne portera que sur les disciplines fondamentales, en premier lieu le français.

11.

Je m'engage à recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaires. Il est hors de question pour moi de déprofessionnaliser le métier de professeur et de recourir à des contractuels, comme le fera l'actuel président, selon ses propres annonces, s'il est réélu. Je m'engage au contraire à recruter des professeurs mieux formés, par voie de concours qui resteront nationaux.

12.

L'agrégation est le fleuron de notre système éducatif, et elle le restera. Les professeurs agrégés seront nommés dans des classes de lycée, mais pourront aussi, sur leur demande, être nommés en collège : dans le cadre d'une École de l'excellence, il est tout à fait admissible de trouver des agrégés à ce stade, notamment dans les classes du meilleur niveau. Les professeurs agrégés sont également appelés à assurer leur service en classes préparatoires : leur nomination sera la prérogative exclusive de l'inspection générale. Les agrégés pourront aussi assurer certaines fonctions dans des établissements d'enseignement supérieur.

L'agrégation, gage de maîtrise disciplinaire généraliste, sera le préalable indispensable à l'obtention d'un poste à l'Université.

Éric Zemmour

Nicolas Dupont-Aignan

1.

Le savoir doit être au centre du système. Les objectifs de l'école doivent être de :

- transmettre les savoirs fondamentaux
- transmettre un bagage culturel minimum commun à tous les élèves
- donner, notamment par l'histoire, la géographie et la littérature, le sentiment d'appartenance à la Nation à tous les élèves.

2.

Cf. programme de Debout la France

3.

- Restauration de l'exigence
- Restauration d'un baccalauréat sanctionnant un niveau ambitieux (en redonnant, par exemple, toute son importance à l'orthographe).

4.

- Développement des internats d'excellence pour les élèves montrant des dispositions importantes.
- Développement des internats disciplinaires pour les élèves posant des problèmes de comportement en classe.

5.

Cf. programme de Debout la France

6.

Le baccalauréat doit être un diplôme de fin d'études. Nous mettrons en place un examen d'entrée dans le supérieur. Nous reviendrons à un système d'examen final et supprimerons la réforme du baccalauréat.

7.

Aucune discrimination positive. Positive ou non, elle reste de la discrimination.

8.

Restauration de l'autorité du professeur et application stricte du code pénal en cas de violence verbale ou physique, de la part d'élèves ou de parents, à l'égard de celui-ci.

9.

Insistance sur la maîtrise des savoirs disciplinaires que les professeurs doivent transmettre

10.

Suppression des épreuves dites «professionnelles»

11.

Oui!

12.

Absolument! Oui! ■

Olivier Weber

délégué national à l'Instruction publique de Nicolas Dupont-Aignan

48 / L'AGRÉGATION N°510

Yannick Jadot

1.

Vous évoquez dans ces 2 formules, deux angles de vue pour décrire un même processus, celui de la transmission des connaissances d'une génération à une autre. Pour moi, c'est aux conditions du processus de transmission lui-même qu'il faut réfléchir. Car non seulement les élèves et les savoirs disponibles évoluent mais les outils, numériques notamment, et méthodologies de transmission aussi. Or la transmission des connaissances entre générations est un enjeu essentiel dans la construction du monde de demain et pour permettre l'accès pour tous aux différentes transitions qu'il suppose. L'école sera ouverte aux différentes formes de savoirs scientifiques et pratiques.

2.

Comme votre question l'indique, l'école va mal. Elle est soumise aux tensions sociales et philosophiques de notre société et, selon de nombreuses études, par son fonctionnement elle les perpétue malgré tous les efforts de ses personnels enseignants et d'encadrement. La remise en cause de l'autorité du maître n'en est qu'un des symptômes.

Je souhaite promouvoir une nouvelle façon de penser l'enseignement, plus démocratique et moins méritocratique au sens où cette méritocratie exacerbe les concurrences entre élèves, entre établissements, entre enseignement public et privé. En réintroduisant la confiance à tous les niveaux de relations, dans les classes, dans les établissements, dans les relations entre le Ministère, les Rectorats, les Inspections Académiques et les établissements, l'école que je promeus se veut apaisée et au service de toutes et tous.

3.

En se centrant sur la seule excellence individuelle, les différentes réformes depuis de nombreuses années ont fait jouer à l'école des rôles de sélection et d'exclusion qui l'ont coupée de ses missions émancipatrices. L'excellence doit aussi se concevoir au pluriel, dans les communs à partager, dans l'accès au vivant, dans la construction d'une démocratie en actes, dans la valorisation de réalisations pratiques. La réussite scolaire ne peut pas être limitée aux seuls parcours individuels scientifiques ou littéraires, elle doit aussi intégrer des dimensions sociales et pratiques. L'excellence doit se retrouver partout, dans les formations professionnelles, dans les pratiques démocratiques de la classe, dans les rapports construits à la nature et aux autres humains et dans les acquisitions scolaires de chacun.

4.

L'exclusion par l'échec scolaire est une dimension inadmissible pour un pays comme le nôtre. L'école ne peut pas tout, elle subit souvent des situations qui la dépassent, ce qui renvoie d'elle une image d'inaction et d'impuissance alors qu'elle ne peut prétendre traiter à elle seule des facteurs sociaux, souvent ethniques et géographiques, non pris en charge en amont.

Les moyens pour parvenir à l'égalité devant l'éducation ne peuvent se réduire à des dotations supplémentaires aux établissements relevant de l'éducation prioritaire, même si celles-ci doivent être renforcées. Un corollaire indispensable est une politique de la ville basée sur la mixité sociale et scolaire. Des transformations de la carte scolaire seront soumises à une conférence de consensus réunissant les différents acteurs de l'école, parents compris. Afin d'empêcher l'évitement scolaire, l'enseignement privé sous contrat devra également intégrer des critères de mixité dans son recrutement d'élèves.

5.

Si les deux matières que vous évoquez doivent trouver évidemment une place essentielle dans les savoirs transmis par l'école, elles ne conditionnent cependant pas de manière exclusive l'acquisition des autres savoirs. La pluralité des savoirs enseignés, théoriques comme pratiques, est nécessaire à la diversité des relations à l'environnement et aux autres que l'école doit promouvoir. L'apprentissage de la vie démocratique et du vivre-ensemble, des conditions d'un développement durable, le développement de l'intelligence pratique font partie intégrante de la formation des futurs citoyens.

L'approche par le benchmarking et les classements internationaux, reposant sur des systèmes de valeur qui ne sont pas nécessairement les nôtres, ne nous semble pas un gage de pertinence dans l'évaluation des systèmes éducatifs.

6.

La place du baccalauréat est symbolique dans la construction du système scolaire français. D'objet discriminant et professionnalisant, lorsqu'une majorité d'élèves ne pouvait accéder qu'au Certificat d'Études, il est devenu au fil des étapes de démocratisation de l'école, un passe d'entrée à l'enseignement supérieur et un outil politique. Son contenu certificatif et national a laissé place à du sommatif et à une part d'évaluation "locale" de plus en plus grande, amenant des procès en perte de niveau et de substance puisqu'une partie des notes ne figure plus dans les critères pris en compte dans ParcourSup.

Ce diplôme marque la fin d'une étape de scolarisation et doit donc être suffisamment homogène sur le territoire national pour attester les acquisitions effectuées par les élèves. À cette condition, le diplôme peut jouer un rôle dans le processus d'orientation des élèves. Cela n'exclut pas la dimension "contrôle continu" à la condition qu'une homogénéité des notes puisse être garantie au niveau inter-établissement. La conférence du consensus sera chargée d'en fixer les modalités.

7.

Tant que les conditions de l'égalité d'accès pour toutes et tous les élèves ne sont pas garanties, c'est un moyen qui permet d'assurer une certaine mixité sociale. Le revenu citoyen accordé à tout jeune de plus de 18 ans que je propose constituera également, par l'apport financier qu'il permettra, un moyen de s'engager dans une formation supérieure et complétera les dispositifs destinés à garantir l'égalité d'accès.

8.

Deux plans sont à considérer dans votre question, le premier a trait aux conditions d'exercice du métier et le second au manque de reconnaissance des enseignants dans la société.

Le recrutement de 65 000 enseignants durant le quinquennat permettra d'alléger les effectifs par classes et de restaurer des dispositifs d'aide et d'accompagnement des élèves dans leurs apprentissages. Les transformations dans les formations initiales et continues privilégieront à la fois les pédagogies actives et collaboratives et les espaces d'échanges entre pairs.

Du côté financier, les salaires enseignants seront réévalués jusqu'à 20 % durant le quinquennat, avec un effort particulier pour les débuts de carrière, en vue de remonter le salaire moyen d'un enseignant français au niveau moyen des pays de l'OCDE.

9.

Contrairement aux propositions de certains candidats, je maintiendrai le recrutement des enseignants par concours nationaux car cela garantit une homogénéité dans la maîtrise des compétences nécessaires à exercer le métier d'enseignant. Les épreuves permettront de valider un niveau de formation académique dans la

Dossier spécial Élection présidentielle 2022

discipline de rattachement mais également des compétences pédagogiques, réglementaires et psycho-sociales indispensables à la gestion de la classe et aux différentes formes de travail avec les élèves. Le recrutement se fera à bac+5 comme actuellement.

10.

Ce type de compétences professionnelles est indispensable à l'exercice du métier d'enseignant. Leurs développements seront privilégiés à la fois durant la formation initiale, par la mise en stage des étudiants et la pratique réflexive et durant la formation continue, au moyen de temps de formation entre les pairs et avec des intervenants externes abordant la situation de classe de manière élargie. Certaines épreuves dans les concours de recrutement valideront la capacité à prendre en charge une classe.

11.

65 000 enseignants seront recrutés durant le quinquennat sous le statut de fonctionnaires.

12.

L'affectation dans les établissements des professeurs agrégés, comme des professeurs d'autres grades, relèvent de choix individuels. Qu'un enseignant agrégé soit prioritairement affecté dans un lycée, avec ou sans enseignements en CPGE, ou à l'université avec le statut PRAG ne pose pas problème compte tenu des valences académiques et professionnelles de sa formation. En revanche, il me semble utile que ces mêmes qualités puissent être mises au service de tous les élèves quel que soit le type d'établissement, relevant éventuellement de l'éducation prioritaire, à partir du moment où cela relève d'un choix et d'un investissement personnel de l'enseignant.

L'apport des PRAG dans l'enseignement supérieur doit être souligné notamment dans le lien créé entre le lycée et le 1^{er} cycle universitaire.

Yannick Jadot

52 / L'AGRÉGATION N°510



12 questions aux candidats à l'élection présidentielle

Les objectifs premiers de l'enseignement

1. « L'élève au centre du système éducatif », « Le savoir au centre du système éducatif » : ces deux formules, même si elles ne s'opposent pas, traduisent, par les conséquences qu'elles impliquent, deux conceptions différentes de l'enseignement. De quelle conception vous sentez-vous le plus proche et pourquoi ? Quels sont pour vous les objectifs premiers de l'enseignement ?

L'émancipation individuelle et collective est la boussole de notre projet éducatif. L'école vise à transmettre des savoirs, c'est une condition nécessaire à l'émancipation des individus, ce qui leur permet de s'affranchir véritablement des toutes les influences, de développer leur esprit critique et de parvenir à l'autonomie pour être libre. L'école vise aussi à donner une qualification, qui doit être reconnue et donner des droits.

2. Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour réconcilier l'école avec elle-même et améliorer le système éducatif ? Comment y rétablirez-vous l'autorité du maître et du savoir ?

Il ne peut y avoir de véritable amélioration du système éducatif sans que ne lui soient donnés les moyens qui lui ont été enlevés de façon continuelle au cours des décennies passées, et tout particulièrement au cours du quinquennat qui est en train de se terminer. Les professeur.es doivent retrouver les moyens de faire leur travail correctement. C'est pourquoi nous proposons d'abaisser le nombre moyen d'élèves par classe à 19, en ciblant dans un premier temps les établissements qui relèvent de l'éducation prioritaire et les lycées d'enseignement professionnels.

3. Comment remettre l'excellence au cœur de l'école ? Comment maintenir l'exigence et une saine émulation ?

L'excellence ne doit pas passer par l'élitisme et la sélection précoce, mais plutôt par la volonté de

pour en savoir plus sur notre campagne rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



donner à tous les élèves, que nous considérons tous capables, l'opportunité de bénéficier d'un enseignement de qualité grâce à une école publique mieux dotée et plus égalitaire. Le passage progressif à 19 élèves par classe en moyenne en est un outil clé.

La restauration du cadre national des enseignements, programmes et diplômes (en particulier du baccalauréat) garantira par ailleurs le haut niveau de maîtrise disciplinaire et de qualifications des élèves.

4. Comment garantirez-vous que tous les élèves, sans distinction d'origine ou de fortune, puissent accéder à un enseignement de qualité ?

L'égalité passe tout d'abord par l'amélioration globale du système public, afin de rendre inutile le recours au privé, sous toutes ses formes (écoles privées, coaching pour l'orientation, officines de soutien scolaire...).

L'égalité passe aussi par une réelle gratuité. C'est pourquoi nous assurerons la gratuité des cantines, du transport, des sorties scolaires, des activités périscolaires, des manuels ainsi que des fournitures scolaires sans marques et des équipements requis dans la voie professionnelle.

5. La maîtrise du français et des mathématiques étant la condition essentielle pour acquérir les autres savoirs, quelles mesures prendrez-vous pour atteindre cet objectif? Comment améliorer la position de la France dans les classements internationaux?

Il faut replacer les disciplines au cœur des apprentissages en rétablissant des horaires suffisants et fléchés, y compris pour des dédoublements, pour chacune d'entre elles. Les dispositifs d'aides aux élèves en difficulté doivent être restaurés et renforcés, notamment les RASED. Nous proposerons un soutien scolaire gratuit assuré par le service public.

Nous renforcerons aussi le droit à la scolarisation à 2 ans pour les familles qui le souhaitent.

Les classements internationaux nous apportent des informations qui peuvent être utiles mais ils ne doivent en aucun cas être notre boussole. C'est à nous même de définir nos objectifs éducatifs.

6. Quel rôle doit avoir, selon vous, le baccalauréat ? Examen de fin d'études ? Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur ? Que pensez-vous de la part importante du contrôle continu introduite dans l'évaluation des élèves pour cet examen ? Maintiendrez-vous la réforme actuelle ?

pour en savoir plus sur notre campagne rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



Le baccalauréat doit retrouver son statut de premier diplôme de l'enseignement supérieur et donc garantir l'accès à une place dans l'enseignement supérieur. Le retour à un examen national, ponctuel et terminal en est une condition nécessaire. C'est pourquoi nous mettrons fin au contrôle continu pour retrouver des épreuves nationales et terminales. La réforme du lycée est source d'inégalités et de désorganisation, elle sera abrogée afin de ne plus contraindre les élèves à renoncer à des enseignements disciplinaires indispensables à leur formation intellectuelle et à leur poursuite d'études et de renouer avec une organisation fondée sur le groupe classe, avec une équipe pédagogique composée d'un·e seul·e enseignant·e par discipline et un emploi du temps cohérent.

7. Que pensez-vous des différentes formes de « discrimination positive » pour accéder à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles (quotas, concours spécifiques, bonus pour les boursiers...) ?

Ces dispositifs visent à corriger de façon très imparfaite les inégalités de notre système éducatif. Il faut donner à tous les élèves la possibilité d'accéder à des filières exigeantes, pas seulement aux meilleurs, c'est donc la qualité globale de l'enseignement supérieur qui doit être visée. La pertinence de ces dispositifs doit être examinée au cas par cas mais plutôt que d'en renforcer la portée, il faut donner à l'enseignement supérieur, notamment aux universités, les moyens d'accueillir dignement tous les élèves.

L'attractivité du métier de professeur

8. Tout le monde s'accorde pour constater que le métier de professeur n'est plus attractif : conditions de travail difficiles, manque de reconnaissance morale, matérielle et sociale, prise en compte insuffisante de la qualification et des compétences, absence de mobilité... Quelles mesures prendrez-vous prioritairement pour rendre plus attractive la carrière de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction et leur témoigner la considération qu'ils méritent ?

Nous proposons trois types de mesures :

- un plan de pré-recrutement ouvert dès l'année de Terminale et en licence afin de favoriser l'accès des jeunes de tous les milieux sociaux aux métiers de l'Education nationale
- une meilleure reconnaissance des enseignants : revalorisation des traitements

pour en savoir plus sur notre campagne rendez-vous sur **MELENCHON2022.fr**



(augmentation immédiate de 15% pour rattraper le gel du point d'indice, à quoi s'ajoute une revalorisation des grilles indiciaires pour une augmentation de 15% supplémentaire) ; renforcement des garanties statutaires ; réaffirmation de la liberté pédagogique ; fin des dispositifs d'évaluation permanente ; fin de l'immixtion hiérarchique dans l'évaluation ; offrir des perspectives d'évolution de carrière (voir ci-dessous)

 une amélioration des conditions d'enseignement, notamment par l'abaissement des effectifs

La nature des concours de recrutement

La Société des agrégés veut également souligner la nécessité de porter une attention constante au rôle et à la nature des concours de recrutement. Elle estime que les concours doivent être nationaux, avec des épreuves écrites et orales disciplinaires évaluées par des jurys nationaux, et garantir chez les candidats recrutés la maîtrise de leur discipline. Elle dénonce, dans tous les concours externes, hors l'agrégation, la tendance à introduire des épreuves dites professionnelles, alors que les candidats n'ont ni l'expérience ni le recul nécessaire pour analyser objectivement des pratiques pédagogiques. Elle souhaite que vous preniez position sur les points suivants :

9. Quelles mesures prendrez-vous pour mieux garantir, dans le recrutement, la maîtrise des savoirs que les professeurs sont destinés à transmettre ?

Les concours doivent permettre de sélectionner des candidats qui disposent d'une maîtrise des savoirs enseignés, préalable indispensable pour pouvoir exercer le métier d'enseignant. Les programmes des concours et les épreuves doivent donc être exigeants et correspondre aux différentes dimensions de ces savoirs. En mettant en place un pré-recrutement pour des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, et avec l'allocation d'autonomie, nous leur permettrons de se consacrer pleinement à leurs études et de renforcer leur maîtrise des contenus disciplinaires.

10. Maintiendrez-vous les épreuves dites professionnelles (non disciplinaires) aux concours externes du CRPE (professeurs des écoles) et du CAPES (professeurs de l'enseignement secondaire) ?



Avant toute chose, nous sommes opposés au projet néolibéral de Macron qui voudrait recruter toujours plus de contractuels, et réduire la place des concours dans le recrutement voire de les supprimer.

Cette question ne peut être envisagée sans une réflexion plus globale sur la formation des enseignants et sur la place du concours dans le cursus. La formation des enseignants et les concours ont connu de nombreuses réformes au cours de la décennie passée. Avant d'opérer une nouvelle réforme, il apparaît important d'opérer un audit de la situation impliquant les syndicats, les associations de spécialistes et sociétés savantes, le réseau des INSPE, la Société des agrégés...

Contrairement à la tendance actuelle qui consiste à retarder les concours, nous pensons que ceux-ci doivent avoir lieu assez tôt dans la formation pour sécuriser les parcours et ne pas retarder l'entrée dans la Fonction publique. Dans cette optique, les épreuves de concours devront porter pour l'essentiel sur des contenus disciplinaires. La connaissance du système éducatif et d'éléments de philosophie, sociologie, psychologie de l'éducation comme de pédagogie et didactique des disciplines n'en reste pas moins nécessaire à acquérir également au cours de la formation. La capacité de transposition pédagogique des savoirs sera développée et évaluée en tout premier lieu au cours de la formation de Master et particulièrement pendant et à l'issue des stages dans les écoles. Elle sera déterminante, au même titre que la maîtrise des savoirs disciplinaires, pour la titularisation.

L'épreuve d'entretien, qui vise à mesurer la "motivation" des candidat.es, sera supprimée.

11. Vous engagez-vous à continuer de recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaires ?

Le statut de fonctionnaire, plus précisément de fonctionnaire de la fonction publique d'Etat, est pour nous indissociable du métier de professeur. Aussi, nous engagerons un plan de formation et de titularisation immédiate des contractuels de l'éducation nationale.

Le rôle spécifique de l'agrégation et des professeurs agrégés

La Société des agrégés est particulièrement attentive à l'avenir du concours de l'agrégation et au sort des agrégés, parce que la manière dont on considère ce concours et les professeurs qui en sont lauréats est révélatrice de l'état de santé du système dans son ensemble.



12. Vous engagez-vous à attribuer aux professeurs agrégés des affectations et des missions conformes à leur qualification et à leur statut, qui précise qu' « ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège » et qu' « ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur » ?

Seront maintenues les dispositions actuelles du système de mutation, qui attribuent une bonification aux agrégé.es demandant un lycée ainsi que la possibilité donnée aux agrégé.es d'être détachés dans l'enseignement supérieur.

Plus largement, tous les enseignant.es doivent pouvoir bénéficier de perspectives d'évolution de carrière. C'est pour cette raison que nous proposons de :

- Doubler les postes ouverts à l'agrégation interne
- Assurer des horaires aménagés aux enseignant·es engagé·es dans la recherche ou préparant des concours
- Offrir aux enseignant·es la possibilité de consacrer les deux dernières années de leur carrière au suivi des élèves en difficulté, à la coordination des projets de l'établissement et à la formation des enseignant·es stagiaires
- Donner aux personnels qui le souhaitent le droit à obtenir un détachement dans d'autres métiers de la fonction publique
- Rétablir les commissions paritaires pour garantir la défense des droits des personnels et une gestion transparente des carrières et des mutations
- Création d'une agrégation pour les professeurs documentalistes

HIDALGO!2022

Réponse au questionnaire de la Société des Agrégés

Les objectifs premiers de l'enseignement

- 1. « L'élève au centre du système éducatif », « Le savoir au centre du système éducatif » : ces deux formules, même si elles ne s'opposent pas, traduisent, par les conséquences qu'elles impliquent, deux conceptions différentes de l'enseignement. De quelle conception vous sentez-vous le plus proche et pourquoi ? Quels sont pour vous les objectifs premiers de l'enseignement
 - Comme l'indique le Code de l'éducation (Art.111.1 modifié par la loi d'orientation de 1989), « L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants ». Il n'y a donc pas lieu d'opposer « élève » et « savoir ».
 - L'enjeu de notre système éducatif consiste d'abord et avant tout à réaffirmer l'éducabilité de tous les jeunes, à démocratiser la réussite et à considérer que pour que certains réussissent il n'est pas nécessaire que d'autres échouent.
 - ➤ Une école juste pour tous, exigeante pour chacun, une école qui lutte contre les inégalités et les déterminismes sociaux.
 - Nous ne croyons pas au discours servi par la majorité au pouvoir qui met dos-à-dos le mérite et l'égalité et abandonne les « vaincus de la compétition scolaire » à ce qu'il pense être « leur destin de mauvais élève ». Nous ne croyons pas non plus à la fable d'un « nivellement par le bas ». Nous croyons encore moins à la promesse d'un élitisme bienfaisant consistant, en réalité, essentiellement à substituer à la promesse républicaine d'« une place pour chacun », l'injonction du «chacun à sa place ».
 - Contre la logique malthusienne des réformes en cours du lycée ou de la formation professionnelle, nous continuons à défendre l'objectif de démocratisation de la réussite scolaire et d'élévation générale du niveau de formation de la population, car nous croyons que l'éducation demeure le principal outil au service de la liberté et de l'égalité, et que l'investissement dans l'éducation et la formation est le plus efficace pour dynamiser la créativité et l'innovation, l'emploi et la performance économique de notre pays.

2. Quelles mesures mettrez-vous en œuvre pour réconcilier l'école avec elle-même et améliorer le système éducatif ? Comment y rétablirez-vous l'autorité du maître et du savoir ?

- Plusieurs mesures peuvent concourir à améliorer notre système éducatif, parmi lesquelles : considérer et rémunérer les enseignants à la hauteur de l'importance de leur mission, déployer les pédagogies ouvertes et inclusives, mettre fin aux ghettos scolaires pour rétablir la promesse de la République et permettre la réussite de tous les élèves, promouvoir à l'école les valeurs de la citoyenneté et du respect, garantir un accompagnement individualisé aux 100 000 jeunes qui décrochent chaque année du système scolaire jusqu'à ce qu'ils trouvent leur voie, impulser une nouvelle ambition pour l'Université...
- L'autorité du maître et du savoir passe par une véritable formation initiale et continue sur les questions de gestion de classe et de connaissance des élèves (psychologie, sociologie, développement de l'enfant ...), par des conditions de travail favorables à une gestion de classe sereine et efficace (effectifs, locaux scolaires, équipes éducatives complètes...)

3. Comment remettre l'excellence au cœur de l'école ? Comment maintenir l'exigence et une saine émulation ?

- L'excellence ne peut ni ne doit être réservée à quelques-uns. Alors que certains voudraient privilégier la promotion de l'individualisme, du repli sur soi et du conservatisme au détriment de l'éducatif, de la solidarité et de la citoyenneté, nous réaffirmons que seule l'éducation permet à chaque individu de se construire et qu'à ce titre la nécessaire évolution de l'école implique l'investissement dans la connaissance pour réhabiliter la promesse républicaine de démocratisation de la réussite.
- Nous voulons une école de la République rassemblée autour d'orientations partagées, qui dessine un projet éducatif autant qu'un projet de société. Nous avons besoin d'une école de la République qui favorise la coopération et l'entraide, plutôt que la hiérarchisation et la compétition qui fracturent notre société.
- L'école de la coopération est aussi celle du partenariat entre l'école et les familles, entre l'école et tous les acteurs locaux au premier rang d'entre eux les collectivités et l'éducation populaire, une école qui participe d'un projet éducatif de territoire.
- En créant une société du « care éducatif », avec une logique « d'alliance éducative » et de nouveaux fonctionnements en réseaux de tous les acteurs scolaires, éducatifs, socio-éducatifs, médico-sociaux, nous pourrons définir un « nouvel idéal éducatif émancipateur » correspondant aux défis du monde contemporain avec, en miroir, une nouvelle gouvernance intégrée, capable d'inventer des réformes de structure pour « réparer et ajuster » en faisant œuvre de conviction et non de brutalisation : car ce qui se joue au travers de la question éducative de la maternelle à l'université, c'est la place de la France dans le monde.

4. Comment garantirez-vous que tous les élèves, sans distinction d'origine ou de fortune, puissent accéder à un enseignement de qualité ?

A. L'école de la réussite pour tous.

- -organiser un dialogue à l'échelle de chaque territoire avec tous les partenaires de l'école, pour établir de façon concertée les nouvelles modalités de carte scolaire visant à garantir une mixité sociale et scolaire adaptée aux établissements comme au territoire.
- -fixer avec les établissements privés sous contrat des obligations concertées en termes de mixité sociale et scolaire qui pourront s'accompagner d'une modulation de certaines dotations (politique à coconstruire avec les collectivités locales).

B. Organiser des « assises de l'éducation prioritaire » dès l'automne 2022.

- -évaluer les effets et affiner les besoins de l'éducation prioritaire de façon collective et transparente.
- -élaborer avec les acteurs de terrain un nouveau référentiel permettant d'actualiser la cartographie des établissements prioritaires, les moyens nécessaires, les pédagogies et les évaluations adaptées.

-intégrer les lycées dans le dispositif d'éducation prioritaire.

C. Donner aux enseignants les moyens d'accomplir leurs missions :

- -rétablir une formation initiale et continue : enseigner est un métier qui s'apprend
- -revaloriser les carrières et les rémunérations actuellement inférieures à celles de la plupart des enseignants des pays développés,
- -restaurer l'attractivité du métier avec notamment la mise en place d'une véritable culture RH au sein de l'Education nationale ;
- D. Faire émerger partout dans le pays des projets éducatifs de territoire qui organisent les actions coordonnées des acteurs de la communauté éducative, font notamment le lien avec la culture et le monde de l'éducation populaire;
- **E. Mettre en œuvre l'objectif « O décrocheurs »** en proposant pour chaque jeune un accompagnement individuel assuré par un enseignant, un personnel éducatif ou un partenaire de l'école, autour de trois objectifs :
 - donner accès à toutes et tous à un soutien scolaire gratuit,
- -amener chaque jeune à construire son projet personnel,
- -améliorer l'orientation et ouvrir à chacun de nouvelles perspectives ;

F. Favoriser l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de professionnalisation.

- -Mettre en place un véritable passeport orientation pour chaque jeune, droit à la découverte des métiers et droit au stage.
- -Développer l'alternance à tous les niveaux de formation comme parcours de réussite et de promotion sociale.
- -Instaurer un droit à la reprise d'études pour pallier les sorties précoces et un véritable droit à la formation tout a long de la vie.
- -Valoriser et réfléchir au développement des années de césure : elles permettent d'éprouver d'autres expériences, d'autres engagements tout en ayant la possibilité de reprendre ses études.

5. La maîtrise du français et des mathématiques étant la condition essentielle pour acquérir les autres savoirs, quelles mesures prendrez-vous pour atteindre cet objectif ? Comment améliorer la position de la France dans les classements internationaux ?

- Contrairement à des idées communément répandues, la France est le pays qui consacre le plus de temps à la lecture et à l'écriture en primaire (37% contre 25% en Espagne ou en Finlande). La question ne relève donc pas forcément d'une question de volume horaire mais bel et bien de pédagogie et de transmission des savoirs.
- ➤ Il y a donc lieu de mettre l'accent sur la formation initiale et continue des enseignants, les pays dans lesquels les élèves réussissent le mieux les évaluations internationales étant par ailleurs ceux dans lesquels les enseignants reçoivent la formation la plus poussée, à la fois en formation initiale mais également en formation continue.
- La mutualisation des pratiques professionnelles qui réussissent auprès des élèves quant à leurs apprentissages, la connaissance de l'évolution de la recherche en matière d'éducation doivent être mises au service des enseignants.

6. Quel rôle doit avoir, selon vous, le baccalauréat ? Examen de fin d'études ? Diplôme d'accès à l'enseignement supérieur ? Que pensez-vous de la part importante du contrôle continu introduite dans l'évaluation des élèves pour cet examen ? Maintiendrez-vous la réforme actuelle ?

- Le baccalauréat reste un marqueur fort du cursus éducatif de notre pays, actant la fin des études secondaires et ouvrant l'accès aux études supérieures.
- La récente réforme du baccalauréat a porté un coup certain au caractère national de ce diplôme : l'augmentation importante et déséquilibrée de la part du contrôle continu dans l'obtention de ce diplôme a affaibli son caractère national, aggravant les inégalités entre les territoires, les établissements et les élèves : il y a donc matière à réduire la part du contrôle continu au bénéfice d'épreuves terminales.
- La réforme du système des options, contrairement à ce qui a été avancé par le ministre de l'éducation, n'a absolument pas modifié le « tri » qui s'opère en matière d'orientation
- La première génération issue de la réforme du bac n'échappe pas aux inégalités. C'est ce que montrent d'ailleurs les données publiées par le ministère de l'enseignement supérieur et le récent rapport de deux inspecteurs généraux. Les mathématiques, réduites aux spécialités maths physique, continuent à dominer les formations élitistes. L'ancienne filière ES option maths est la voie royale des écoles de commerce.

7. Que pensez-vous des différentes formes de « discrimination positive » pour accéder à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles (quotas, concours spécifiques, bonus pour les boursiers...)?

- ➤ Cette interrogation pose une question de fond bien plus large : celle des inégalités. Parmi toutes ces inégalités, la géographie du décrochage scolaire épouse les contours de la géographie de la relégation. Dans les quartiers populaires, en banlieue des grandes agglomérations, dans de petites et moyennes villes, dans certains territoires ultramarins ou ruraux, les taux de réussite sont nettement plus faibles. Le taux de jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET) y est plus de deux fois et demi supérieur à la moyenne.
- ➤ La part des élèves issue des quartiers prioritaires est plus importante en BTS et nettement moindre dans les classes préparatoires aux grandes écoles. Les orientations vers les filières professionnelles sont dévalorisées à tort par rapport aux filières générales. Les taux d'insertion professionnelle à la sortie des contrats aidés sont moins importants.
- Les facteurs de ces inégalités scolaires sont multiples et complexes. Ils sont sociaux, économiques, culturels, de mobilité... L'offre scolaire locale et les politiques menées par l'Éducation nationale et les collectivités y jouent aussi un rôle, car elles sont inégales d'un territoire à l'autre. A ces ressorts, il faut ajouter les stratégies résidentielles des classes supérieures, qui sont étroitement liées aux stratégies de scolarisation des enfants. Elles sont autant des stratégies d'évitement qu'une recherche de l'entre-soi.
- Dans ces territoires, l'école de la République, parce qu'elle est le réceptacle de ces inégalités et qu'elle est poreuse à son environnement, devient une « école de la périphérie » (A. Van Zanten). Elle est mise à l'épreuve dans sa capacité à intégrer, socialiser et rendre vivante la promesse républicaine : celle de choisir son destin. Pire, elle y fabrique ses propres logiques de ségrégation.
- Et au final, notre modèle méritocratique est aussi en crise. L'école a même une place centrale dans les mécanismes de création et de reproduction des inégalités. Le taux de réussite au bac demeure étroitement lié au niveau de revenu des parents : seul 1 étudiant sur 10 est fils d'ouvrier et 4 % des diplômés d'un Bac+5 sont enfants d'ouvriers non qualifiés.

En définitive, les plus vulnérables demeurent toujours les moins qualifiés. Une fois adulte, la pauvreté ne

- frappe pas au hasard : 81 % des plus pauvres ont au mieux le bac.
- ➢ Il y a donc lieu de réhabiliter l'Ecole publique partout sur le territoire de la République et notamment dans les quartiers les plus en difficultés en cessant un saupoudrage inefficace, en renforçant les moyens à l'enseignement supérieur, notamment à l'université aujourd'hui sous-financé en comparaison avec les CPGE, en faisant de l'orientation un outil à disposition de toutes et tous, en amplifiant une politique de mixité sociale et scolaire au sein de tous les établissements concourant au service public d'éducation, en levant les barrières symboliques entre l'enseignement général et l'enseignement professionnel...

L'attractivité du métier de professeur

- 8. Tout le monde s'accorde pour constater que le métier de professeur n'est plus attractif : conditions de travail difficiles, manque de reconnaissance morale, matérielle et sociale, prise en compte insuffisante de la qualification et des compétences, absence de mobilité... Quelles mesures prendrez-vous prioritairement pour rendre plus attractive la carrière de tous les personnels d'enseignement, d'éducation et de direction et leur témoigner la considération qu'ils méritent ? La nature des concours de recrutement ?
 - Nous voulons réhabiliter le métier d'enseignants et leur reconnaissance par la République. Mieux les former, mieux les rémunérer, mieux les accompagner dans leurs missions et les protéger dans une société souvent agressive vis-à-vis de l'école, représente pour nous la condition première de tout renouveau du système éducatif. Nous réaffirmons notre attachement et notre soutien au service public et laïque de l'éducation ainsi qu'à celles et ceux qui la font vivre, par la formation, par le recrutement, par la revalorisation des carrières et des rémunérations.
 - Le constat est sans appel. En France, le salaire effectif d'un enseignant de primaire est 1,7 fois moins élevé qu'en Allemagne (OCDE 2019). 70 % des professeurs des écoles et 50 % des certifiés gagnent moins de 2 500 euros nets, primes et heures supplémentaires comprises¹. Dans le même temps, les métiers de l'éducation sont fortement exposés aux risques psychosociaux, notamment en raison de l'intensification du travail, de l'exigence émotionnelle accrue, et de l'isolement de la pratique professionnelle.

La revalorisation des salaires et la formation des professionnels de l'éducation constituent les deux conditions premières que pour ces métiers redeviennent attractifs et valorisés au regard du rôle essentiel qu'ils jouent auprès de l'ensemble de la société.

C'est pourquoi la rémunération des enseignants sera portée progressivement au niveau de celui des cadres, en commençant par les débuts de carrière. Cet effort de justice eu égard au niveau de recrutement, de reconnaissance de l'importance de leur mission pour la société, vise au rattrapage du niveau de rémunération des professeurs dans les autres pays européens.

La nature des concours de recrutement

9. Quelles mesures prendrez-vous pour mieux garantir, dans le recrutement, la maîtrise des savoirs que les professeurs sont destinés à transmettre ?

¹ Chiffres de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance -DEPP.

- La maîtrise des savoirs dans la perspective d'enseigner passe par une formation progressive et longue des futurs enseignants, mais avec un pré-recrutement donnant le statut de fonctionnaires, à l'image des anciens IPES. Une formation regroupée sur un an n'est pas satisfaisante ni pour le contenu académique ni pour la pratique et l'analyse de pratique.
- ➤ Il faut une formation longue, avec une filière qui commence dès la première année (L1) avec un concours en L1. Rémunérer les enseignants dès l'année de L1 aurait un effet sur la composition sociale des enseignants. Nous avons besoin d'un dispositif de formation des enseignants qui ne transige ni sur les contenus ni sur les compétences.

10. Maintiendrez-vous les épreuves dites professionnelles (non disciplinaires) aux concours externes du CRPE (professeurs des écoles) et du CAPES (professeurs de l'enseignement secondaire) ?

- Les épreuves professionnelles (non disciplinaires) permettent une première approche des capacités, compétences en matière de transmission des savoirs.
- Elles restent donc complémentaires des épreuves disciplinaires

11. Vous engagez-vous à continuer de recruter les professeurs sous le statut de fonctionnaires ?

Nous sommes profondément attachés au service public de l'enseignement, à ses personnels et nous considérons que la fragilisation, la précarisation, la privatisation n'est pas l'avenir de l'école, mais qu'au contraire, elles encouragent une forme de fragmentation de la société et ne sauraient assurer la transmission de nos valeurs communes.

Le rôle spécifique de l'agrégation et des professeurs agrégés

- 12. Vous engagez-vous à attribuer aux professeurs agrégés des affectations et des missions conformes à leur qualification et à leur statut, qui précise qu'« ils assurent leur service dans les classes préparatoires aux grandes écoles, dans les classes de lycée, dans des établissements de formation et, exceptionnellement, dans les classes de collège » et qu' « ils peuvent également être affectés dans des établissements d'enseignement supérieur » ?
 - Nous avons à cœur que les professeurs agrégés soient affectés et missionnés dans les établissements conformément à leur qualification et à leur statut.
